

Recherche, expertise et décision face à la catastrophe : vers de nouveaux défis ⁽¹⁾

Par Maud DEVÈS

Université de Paris, Institut de physique du globe de Paris (IPGP) et Institut Humanités, sciences et sociétés (IHSS)

La science occupe une fonction importante face au risque de catastrophe. On n'attend rien moins d'elle qu'elle fournisse le socle d'« évidences » sur lequel fonder l'action collective. De sorte que lorsqu'une décision doit être prise, les scientifiques se trouvent naturellement appelés à intervenir. Les modalités de leur intervention sont cependant à géométrie variable et il ne leur est pas toujours facile de trouver leur « juste » place. Dans cet article, nous reviendrons sur quelques difficultés inhérentes à l'articulation entre recherche et expertise, puis nous nous interrogerons sur les nouveaux défis ouverts par les transformations des rapports entre science et société intervenues au cours des dernières décennies.

Quelques éléments de contexte sur la place de la science face à la catastrophe

La science occupe une fonction importante dans les stratégies mises en place par nos sociétés contemporaines pour faire face aux catastrophes et aux risques de catastrophe, de quelque nature que ceux-ci soient. À l'époque de l'*evidence-based policy*, c'est à elle qu'il revient de fournir le socle d'« évidences ⁽²⁾ » devant permettre de fonder ⁽³⁾ l'action collective. Les savoirs et savoir-faire scientifiques se trouvent ainsi mobilisés à différents niveaux dans le cycle de la gestion et de la prévention des risques

de catastrophe. On attend du travail d'observation, de mesure, d'analyse et de modélisation que les scientifiques réalisent au long court qu'il permette :

- d'identifier et de mieux connaître les phénomènes ou les processus potentiellement dangereux et, dans la mesure du possible, d'en anticiper la survenue, notamment en détectant d'éventuels signaux précurseurs ;
- de caractériser le danger (en précisant sa phénoménologie, son intensité, sa fréquence, son extension dans le temps et dans l'espace...), ainsi que les risques associés pour l'environnement humain et non humain, en tenant compte des enjeux exposés et de leurs vulnérabilités.

Mais ces savoirs et savoir-faire accumulés sont également mobilisés en préparation ou en réponse à des situations de crise, et pour définir des mesures « appropriées et proportionnées » dans le cadre de l'application du principe de précaution. Ce dernier, adopté par la communauté internationale lors du Sommet de Rio en 1992 et inscrit en préambule de la Constitution française en 2005, reconnaît l'existence d'incertitudes scientifiques, mais considère que celles-ci ne doivent pas servir de prétexte pour retarder la mise en œuvre de mesures visant à parer la réalisation éventuelle du dommage. Le recours à la science s'en trouve ainsi renforcé et les scientifiques se trouvent de plus en plus souvent amenés à intervenir en appui à la décision, notamment publique. Les modalités de leur intervention sont cependant à géométrie variable et il ne leur est pas toujours facile de trouver leur « juste » place. Dans cet article, nous reviendrons sur quelques difficultés inhérentes à l'articulation entre recherche et expertise, puis nous nous interrogerons sur les nouveaux défis ou-

(1) Cette étude, soutenue par l'IdEx Université de Paris (ANR-18-IDEX-0001), s'inscrit dans les réflexions engagées par le projet ANR V-CARE (ANR-18-CE03-0010).

(2) Les épistémologues nous ont appris depuis longtemps à nous méfier de la notion d'« évidence » scientifique (voir, par exemple, POPPER K. (1998), *Des sources de la connaissance et de l'ignorance*, de LAUNAY M.-I. et M. B. Trad., Paris, Payot & Rivages). Dire cela ne veut pas dire que la connaissance scientifique n'est pas solide. Ce qui la rend plus solide que la connaissance glanée au café du commerce, ce sont les méthodes et pratiques de la communauté des scientifiques. L'évaluation par les pairs, notamment, est une dimension importante du processus de « validation » des connaissances. C'est aussi probablement ce qui limite « l'accessibilité » de la connaissance qui, de fait, est forcément une connaissance destinée à « ceux qui s'y entendent », c'est-à-dire aux spécialistes.

(3) En *fondant* l'action sur les résultats de la science, on espère l'ancrer dans un socle solide, mais aussi s'assurer du caractère universel – et supposément indiscutable – de ce socle. Malheureusement, les choses ne sont pas si simples..., car la science n'est qu'un discours (au sens de système de représentation) parmi d'autres discours possibles pour appréhender la complexité du monde.

verts par les transformations des rapports entre science et société intervenues au cours des dernières décennies.

Quelques tensions inhérentes à l'articulation entre recherche, expertise et décision

Il existe mille et une façons de définir l'expertise : de nombreux travaux académiques y sont d'ailleurs consacrés, en particulier dans le champ des *Sciences and Technology Studies* (Joly, 2012⁽⁴⁾). Je retiens pour ma part la définition proposée par Philippe Roqueplo qui, en mettant l'accent sur le fait de répondre à une demande, a l'avantage d'englober une variété de situations : « Quelqu'un qui doit prendre une décision s'adresse à une personne ou à une institution qu'il juge compétente dans le domaine où se situe cette décision, afin qu'elle lui fournisse tout ou partie de cette "connaissance de cause". Si cette personne accepte de répondre à cette demande [...], elle est par le fait même établie comme expert, pour le cas considéré, auprès de celui qui l'interroge ainsi⁽⁵⁾. »

Il existe *de facto* autant de situations d'expertise que de couples « commanditaire-expert », et encore davantage si l'on considère que les modalités de l'expertise peuvent varier en fonction du contexte de la demande et de la réponse et des contraintes que ce contexte impose. Dans le cas de l'articulation entre recherche scientifique et action publique qui nous intéresse plus particulièrement ici, il est évident qu'un chercheur peut être amené à intervenir en tant qu'expert dans des situations très différentes : par exemple, en tant qu'évaluateur pour une revue scientifique ou pour une agence de financement de la recherche, ou en tant qu'expert pour un service de l'État, une agence régionale, nationale ou internationale, dans le cadre d'une expertise collective ou à titre individuel, par auto-saisine ou sur mandat, ou encore en tant que spécialiste dans les médias ou dans une école.

Lorsque le chercheur accepte de coiffer la casquette de l'expert pour la première fois, il n'a pas forcément conscience de s'engager dans une activité très différente de celle qu'il pratique déjà. Il découvre cependant assez rapidement que les logiques qui président à la recherche et à l'expertise scientifique ne sont pas les mêmes (Maxim et Arnold, 2012⁽⁶⁾).

La première différence tient à un décalage de temporalité. La recherche fonctionne selon un processus d'accumulation et de réforme des savoirs et des savoir-faire qui s'inscrit dans le temps long, alors que le rythme de l'expertise répond aux nécessités du processus décisionnel. Ce décalage de tempo se trouve exacerbé en situation de crise. Le cas de la gestion d'une crise volcanique est emblématique de ce point de vue. Celle-ci combine de fortes

incertitudes scientifiques (liées à la complexité du phénomène), de fortes craintes (liées à l'impact potentiellement catastrophique de certaines formes de l'activité éruptive) et la nécessité de prendre des mesures préventives radicales, comme l'évacuation de la population (Devès *et al.*, 2019⁽⁷⁾). Dans ce type de situations, souvent abondamment médiatisées, les incertitudes sont difficilement réductibles dans le temps imparti pour la fabrication des décisions, ce qui est susceptible de générer des tensions importantes aussi bien pour le chercheur-expert que pour son mandataire, ainsi que pour les populations, mandataires non déclarés mais bien présents dans l'équation, qui sont également en attente d'informations.

Au-delà de la temporalité, c'est la nature même du travail réalisé par l'expert qui diffère de celui réalisé par le chercheur. La recherche scientifique vise à la production de connaissances universelles et mobilise pour cela des méthodes et des outils devant permettre de passer du cas particulier au cas général par le biais de lois et de modèles. L'expertise scientifique nécessite d'emprunter un chemin résolument inverse, puisqu'il s'agit d'intégrer les connaissances existantes dans un processus de décision spécifique à un lieu et à une époque donnés. Les résultats de l'expertise se trouvent *de facto* inscrits dans un rapport particulier à un contexte culturel, social, politique, économique, scientifique... singulier. Il résulte de ce décalage une réelle difficulté à articuler les échelles de la connaissance et de l'action. Les rapports d'évaluation réalisés par le Groupe international d'experts sur le changement climatique⁽⁸⁾ constituent ainsi, par exemple, un outil indispensable de la politique climatique à l'échelle globale, ils peinent néanmoins à fournir des indicateurs utiles à l'action locale (Devès *et al.*, 2017⁽⁹⁾). Quant aux panneaux destinés à présenter le risque volcanique aux visiteurs de l'observatoire volcanologique et sismologique de l'île de la Martinique, ils expliquent davantage le fonctionnement général des volcans plutôt que la manière dont ce territoire particulier qu'est cette île, pourrait être affecté par les risques liés à ce volcan particulier qu'est la Montagne Pelée. Ces deux exemples montrent bien que, même si l'expertise scientifique tire sa légitimité de la recherche scientifique, elle requiert bien davantage qu'une adaptation marginale des outils et des méthodes de la recherche. Le chercheur-expert se trouve inévitablement confronté aux limites des savoirs et des savoir-faire et à leur très grande fragmentation disciplinaire. Répondre à la demande qui lui est adressée l'oblige à inventer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils d'interprétation. C'est ainsi que l'expertise peut d'ailleurs conduire à revi-

(4) JOLY P. B. (2012), « La Fabrique de l'expertise scientifique : contribution des STS », *Hermès, La Revue*, (3), pp. 22-28.

(5) ROQUEPLO P. (1997), *Entre savoir et décision : l'expertise scientifique*, Éditions Quae, p. 11.

(6) MAXIM L. & ARNOLD G. (2012), « Entre recherche académique et expertise scientifique : des mondes de chercheurs », *Hermès, La Revue*, (3), pp. 9-13.

(7) DEVÈS M. H., BÉNITEZ F., BORRAZ O., VERLIN J. & REGHEZZA M. (2019), « La gestion de crise volcanique : décider en contexte de fortes incertitudes », in *Le risque majeur naturel : l'apport de l'anticipation*, *LIREC*, n°60, septembre 2019.

(8) GIEC/IPCC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat/*Intergovernmental Panel on Climate Change*.

(9) DEVÈS M. H., LANG M., BOURRELIER P.-H. & VALÉRIAN F. (2017), « Why the IPCC should evolve in response to the UNFCCC bottom-up strategy adopted in Paris? An opinion from the French Association for Disaster Risk Reduction », *Environmental Science & Policy* 78, pp. 142-148.

siter les pratiques et les résultats de la recherche⁽¹⁰⁾. Pour reprendre l'exemple du GIEC, des études ont pu montrer que les rapports produits avaient eu une influence importante sur le travail mené par la communauté du climat.

Aux deux différences précédemment exposées, il faut enfin ajouter que celui qui accepte de répondre à une demande d'expertise est contraint par le contexte de cette demande. On pressent bien que le rapport du chercheur-expert évaluateur de projets scientifiques n'a pas les mêmes implications, ni les mêmes enjeux, que celui du chercheur-expert contribuant à l'écriture d'un rapport du Conseil d'État ou d'une ONG ou de la Banque mondiale. La question des conflits d'intérêt se pose dans tous les cas, mais avec plus ou moins d'acuité selon les conséquences qu'un tel conflit d'intérêt pourrait avoir pour la société. La manière dont le commanditaire choisit d'organiser l'expertise (modalités de définition du cadrage et des méthodes, choix des experts qui contribuent à l'expertise, modalités de partage des résultats, etc.) revêt également de ce point de vue une importance capitale.

Face à ces difficultés, et alors que les demandes d'expertise vont croissant, on pourrait espérer que les chercheurs soient davantage formés au métier d'expert. Il existe bien quelques formations à la prise de parole dans les médias⁽¹¹⁾, mais il n'existe pas – à ma connaissance du moins – de formation plus ambitieuse permettant, par exemple, au chercheur en sciences « dures » de se familiariser au domaine de l'action publique et de tirer profit des enseignements de la philosophie, de l'histoire ou encore de la sociologie des sciences.

Vers une nouvelle configuration des rapports entre science et société

Ce que nous apprennent ces disciplines, c'est que la recherche du positionnement « juste » – c'est-à-dire d'un positionnement adapté aux possibilités, mais aussi aux limites des savoirs et savoir-faire scientifiques – est compliquée par un double héritage : celui du positivisme et de l'idéologie scientiste qui l'accompagne, et celui du relativisme et des errements ontologiques qu'il engendre. D'un côté, l'expert doit lutter contre les tenants d'une foi dogmatique en la capacité de la science et de la technique à surmonter tous les problèmes. De l'autre, il se trouve déstabilisé par une remise en question totale de l'autorité scientifique fondée sur le constat d'une objectivité

impossible⁽¹²⁾, souvent doublée d'une accusation de collusion avec le pouvoir. Les scientifiques et les hommes et femmes politiques réunis au colloque d'Arc-et-Senans⁽¹³⁾, en 1989, concluaient que « face à l'impossible choix entre rationalité catégorique et scepticisme généralisé, une seule voie [semblait] acceptable : modifier les rapports traditionnels entre connaissance et ignorance, savoir profane et savoir d'initié, et, enfin, entre pouvoir politique, expertise et démocratie ».

Trente ans plus tard, des changements ont effectivement eu lieu qui ont contribué à clarifier la position de la science à l'égard du politique, sans toutefois réussir à lever toutes les ambiguïtés. Dans un article qui se propose de faire la synthèse des transformations observées dans les rapports entre science et société depuis la Seconde Guerre mondiale, Christophe Bonneuil⁽¹⁴⁾ (2004) rappelle que les années 1990 ont vu naître de grands changements dans les attentes exprimées par le public à l'égard des scientifiques et des politiques. Le modèle qui présidait jusqu'alors – dit de « l'État savant » – était un modèle inspiré du positivisme, selon une philosophie bien résumée par la maxime suivante : « Science, d'où prévoyance ; prévoyance, d'où action » (Auguste Comte). Ce modèle était étayé sur une foi profonde en la science et la technique et soutenu par un impératif de modernisation, dont la conduite était déléguée sans réserve aux élites scientifiques, économiques et politiques du pays. Ce modèle, qui a survécu à la vague critique des années 1970 (menée par des philosophes, comme Ellul, Habermas ou Foucault), s'est vu considérablement ébranlé par la succession des grandes catastrophes environnementales, industrielles et sanitaires des années 1980 (la marée noire de l'Amoco Cadiz, l'accident nucléaire de Three Mile Island, puis celui de Tchernobyl, le sang contaminé, l'amiante, la « vache folle »). La critique émise à l'égard d'un modèle qualifié de « descendant » (pour ne pas dire paternaliste), de technocratique et de scientiste, s'en est trouvée renforcée, ce qui s'est traduit par une remise en cause de la posture d'« adhésion délégative au "progrès" » et par une « politisation » des questions autrefois qualifiées de « techniques ». Pour le sociologue allemand Ulrich Beck, la fin du XX^e siècle est le théâtre d'un basculement plus fondamental encore : la prise de conscience liée à l'irruption

(10) On peut néanmoins regretter que la dimension créatrice de l'expertise soit si peu valorisée dans le monde de la recherche. Celui-ci valorise le savoir universel et sa communication dans des revues internationales à large audience. La production d'un savoir situé, appliqué à un cas particulier, permet rarement de publier dans ce type de revues à moins d'être en mesure d'en tirer des conclusions de portée générale – ce qui est le cas des grandes expertises collectives internationales, comme celles du GIEC sur le climat, de l'IPBES sur la biodiversité ou encore de l'OMS. Une autre limite à l'entrée du savoir produit par les experts dans le champ académique tient aux contraintes imposées par les mandataires qui peuvent limiter (voire interdire) la publication de données jugées sensibles.

(11) Forme d'expertise qui répond à une demande implicite du public d'accéder à l'information, demande que le journaliste se charge de traduire.

(12) L'objectivité absolue n'existe certes pas, mais il existe des procédures permettant à la connaissance scientifique de prétendre à un peu plus d'objectivité que d'autres formes de connaissance. Ces procédures de mise à l'épreuve du savoir et du savoir-faire ne sont objectives que dans la mesure où elles répondent à des règles acceptées et appliquées collectivement – elles sont donc suffisamment a-subjectives (DEVÈS M. H., « La question du réel. De la science à la catastrophe », *Recherches en psychanalyse* 2015/2 (n°20), pp. 107-116.).

(13) Le colloque « Les experts sont formels : controverses scientifiques et décisions politiques dans le domaine de l'environnement », organisé par l'association GERMES, s'est tenu les 11, 12 et 13 septembre 1989, à Arc-et-Senans. Les actes paraîtront dans les cahiers du GERMES intitulés « Environnement, science et politique » en 1991 et 1992, et seront largement repris dans *La Terre outragée. Les experts sont formels*, ouvrage dirigé par Jacques Theys et Bernard Kalaora en 1992.

(14) BONNEUIL C. (2004), « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », Actes du colloque Sciences, médias et société, Lyon, ENS-LSH.

des risques dans l'espace public aurait fait basculer nos sociétés occidentales d'une logique de la répartition des richesses – « typique de la société industrielle dans la première moitié du XX^e siècle » et de sa foi inébranlable dans la science et le progrès – à une « logique de répartition par les risques ». Dans ce qu'il propose d'appeler la *société du risque*, il ne s'agit « plus uniquement de rentabiliser la nature, de libérer l'Homme des contraintes traditionnelles (ce qui constitue le projet moderne), mais aussi et avant tout de résoudre des problèmes induits par le développement technico-économique lui-même ». Ce changement de perspective, dont le changement climatique est paradigmatique, conduit – ainsi que le souligne Christophe Bonneuil – « à la recherche récurrente de responsabilités humaines et à la construction des "effets secondaires" du "progrès" comme problèmes publics dans l'espace public ⁽¹⁵⁾ ».

Ces transformations ont des conséquences directes sur l'interface entre recherche, expertise et décision. Pour préserver la crédibilité de l'action publique, de nouveaux outils de régulation sont inventés. Dans le champ des risques sanitaires et environnementaux, cela se traduit par la création d'agences, comme l'AFSSA, l'ANSES, l'ANDRA, etc. (Grandjou et Barbier, 2004 ⁽¹⁶⁾). Celles-ci ont vocation à rendre l'expertise « visible dans l'espace public en tant qu'étape fonctionnellement séparée aussi bien de la recherche que de la décision ⁽¹⁷⁾ ». Cette ouverture facilite l'implication de nouveaux acteurs dans le processus décisionnel. Les agences n'ont plus pour seule fonction d'éclairer le décideur, elles doivent également éclairer l'opinion publique : cela se traduit par la mise en place de nouvelles pratiques (mise en ligne des avis, possibilité de saisine de certaines agences par les associations) et de nouvelles normes (déclaration d'intérêt, formalisation des procédures, débats contradictoires, expression des avis minoritaires, transparence des avis, voire des délibérations, principe de précaution, etc.). Les agences ont également la possibilité de commanditer de nouvelles recherches et contribuent dès lors à transformer « les cadrages, les objets de la science, dont les certitudes évoluent [...] au fur et à mesure que se déploie un triptyque débat public/expertise/action publique conçu comme un processus d'apprentissage ⁽¹⁸⁾ ». Ce change-

ment d'optique ⁽¹⁹⁾ s'accompagne en outre d'une volonté croissante de participation, y compris dans la production des connaissances scientifiques, et l'on voit émerger, à côté de la recherche publique et du secteur privé, « un tiers secteur de la recherche associative, de l'expertise citoyenne et de l'innovation coopérative ⁽²⁰⁾ ». « Dans ce nouveau contexte, conclut Christophe Bonneuil, la recherche institutionnalisée et professionnalisée, tout en conservant un rôle-clé, est appelée à abandonner sa posture hégémonique et à apprendre à se faire animatrice et catalyseur de dynamiques ascendantes de production de connaissance et d'innovation. »

De nouveaux défis pour les chercheurs

Si je partage le constat selon lequel la recherche institutionnalisée et professionnalisée n'est qu'un mode de production et de capitalisation des connaissances parmi d'autres, je ne saurais dire aujourd'hui quel « devrait » être le rôle des chercheurs vis-à-vis des formes alternatives de recherche et d'innovation. Dans une époque marquée par les *fake news* et les emprunts fallacieux aux modes d'expression scientifiques (le fameux « prouvé scientifiquement » de nos bouteilles de shampoing), il me semble prudent de laisser la question au travail. La question se pose notamment, à mon sens, de savoir s'il faut « ouvrir » la recherche, notamment académique, à d'autres formes de pratiques ou s'il faut simplement pluraliser les formes d'expertise reconues comme étant légitimes. La convention citoyenne sur le climat fournit à ce titre une initiative intéressante ⁽²¹⁾.

(19) Le champ des risques naturels est affecté par les mêmes transformations, quoique de manière moins visible. Aucune agence dédiée aux risques naturels n'est créée, du moins pas à proprement parler. Certaines associations (comme l'IMdR ou l'AFPCN) se constituent avec l'ambition de remplir une fonction similaire, mais elles disposent cependant d'un statut tout à fait différent. En pratique, l'expertise est encore principalement commanditée par les services de l'administration centrale (direction générale de la Prévention des risques, direction générale de la Sécurité civile et de la gestion de crise), ceux-ci prenant appui sur les institutions de recherche et les associations en tant que de besoin. Cet état de fait tient à la structuration historique du réseau des acteurs et à la permanence du modèle hérité, on l'a vu, des années d'après-guerre, mais aussi, et peut-être surtout, à la quasi-absence de mobilisation publique sur la question des risques dit « naturels ». Malgré d'innombrables travaux montrant que la catastrophe n'a rien de « naturel », mais qu'elle résulte de choix (et de non-choix) de société, et malgré la survenue de catastrophes récurrentes (on pense, par exemple, aux épisodes de crues cévenoles), le risque « naturel » ne se constitue pas en objet du débat public (sauf en quelques cas isolés, où il est un des marqueurs d'une identité locale). Les associations dédiées aux risques naturels sont des associations créées par des spécialistes, qui comptent dans leurs rangs beaucoup de spécialistes, et qui ne représentent que très peu ce que l'on appelle (de manière assez vague d'ailleurs) la « société civile ». Tout se passe en fait comme si la catastrophe naturelle était, aujourd'hui encore, perçue comme un aléa exogène – et inévitable –, plutôt que comme un risque en partie endogène, en partie créé par les décisions humaines. Le changement climatique change légèrement la donne, dans la mesure où il oblige à revisiter l'attribution de certains événements météorologiques extrêmes, mais *quid* des risques non météorologiques ?

(20) *Id.*

(21) Quoiqu'ici encore on voit bien que l'expertise des citoyens n'est reconnue qu'à se « fonder » sur les exposés donnés par des experts identifiés et reconnus pour leur pratique professionnelle (de la recherche ou autre d'ailleurs). Les modalités retenues pour la sélection et pour la formation du groupe de citoyens sont cependant tout à fait intéressantes.

(15) BONNEUIL C. (2004), « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », Actes du colloque Sciences, médias et société, Lyon, ENS-LSH.

(16) GRANJOU C. & BARBIER M. (2004), « Une nouvelle transparence dans la communication des savoirs et des incertitudes scientifiques ? Le rôle des Agences », *Sciences, Médias et Société*, 227.

(17) BONNEUIL C. (2004), « Les transformations des rapports entre sciences et société en France depuis la Seconde Guerre mondiale : un essai de synthèse », Actes du colloque Sciences, médias et société, Lyon, ENS-LSH.

(18) *Id.*

Dans de nombreux domaines, on observe toutefois une persistance de l'ancien modèle d'expertise (de type « descendant »), et ceci malgré le renouvellement des pratiques individuelles⁽²²⁾ et malgré les injonctions répétées (des organes de financement, par exemple) à pratiquer davantage de transversalité, aussi bien en termes d'interdisciplinarité qu'en termes de co-construction avec l'ensemble des acteurs de la chaîne du risque.

En conclusion, il faut bien insister sur le fait que la demande d'ouverture et de transversalité est loin d'être une demande artificielle ou à la mode. Comme le montre l'article de Franck Guarnieri et Sébastien Travadel à propos de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi, tout comme le rappelle Jacques Theys dans son article sur la catastrophe, le surgissement de la catastrophe (même attendue) dans la vie quotidienne confronte l'être humain à une panne de représentations. Dans un sens, un événement n'est réellement catastrophique que s'il est précisément hors cadre, s'il confronte la communauté humaine à ce que Patrick Lagadec ou encore Magali Reghezza ont désigné dans leurs articles comme étant l'inconnu de l'inconnu. Face à la catastrophe, les repères symboliques dont nous disposons habituellement – et parmi lesquels les frontières disciplinaires, sectorielles, sociales, géopolitiques, etc. figurent en bonne place⁽²³⁾ – tombent. À l'échelle de la personne humaine, le traumatisme occasionné par la catastrophe est lié au vécu de cet impossible à penser et à dire, à cette panne d'imaginaire, qui renvoie à l'expérience d'une dissolution du contrat social (« on » m'a abandonné) et à l'exposition à une solitude absolue (« je dois traverser seul quelque chose d'incommensurable »).

Cet état de fait confronte le chercheur, l'expert, mais aussi tous les acteurs de la décision à la nécessité de penser « en dehors des boîtes ». Il rend caduc le fonctionnement en silo. Il rend inefficace – et même contreproductive – la décision non concertée. Car le processus même de mise au travail du collectif est une forme de résilience. Le cadre d'action de Sendai s'appuie sur ce constat lorsqu'il invite les États à associer l'ensemble de la société au développement de politiques plus efficaces de réduction des catastrophes.

(22) Dans le champ des géosciences par exemple, deux modes de relation coexistent : d'un côté, un mode de relation organisé sur la base des dispositifs hérités des années 1980 en matière de gestion de crise et de prévention et qui se caractérise par un contrôle fort de la communication scientifique (surtout en situation de crise) ; de l'autre, un mode de relation marqué par des pratiques plus transversales, les chercheurs étant encouragés à prendre place dans le débat public à titre individuel (via des outils comme Twitter ou Facebook), à s'investir dans les réseaux associatifs et à développer des projets de sciences participatives. En pratique, cette coexistence permet aux institutions de répondre à la demande de maîtrise de l'information des autorités publiques tout en répondant également à la demande d'information du public (que cette information soit donnée directement ou par l'intermédiaire des médias).

(23) DEBRAY R. (2010), *Éloge des frontières*, Paris, Gallimard, Folio.

Présentation du Centre des Politiques de la Terre

La recherche en environnement voit naître aujourd'hui de nombreuses initiatives visant à introduire davantage de transversalité et d'ouverture à l'interface entre recherche, expertise et décision. Emblématique de la collaboration étroite entre l'Université de Paris (les facultés et l'IPGP) et Sciences Po, le Centre des Politiques de la Terre a pour ambition de faire émerger une communauté de recherche travaillant non plus sur l'étude distincte de la nature et des sociétés, mais sur leur exploration conjointe. Il s'agit là d'un chantier ambitieux que le Centre entend relever en faisant de l'interdisciplinarité le socle de son programme de travail dans un monde académique encore largement organisé par communautés disciplinaires.

Les chercheurs à l'origine de sa création sont issus de champs disciplinaires très variés (géosciences, géographie, sciences politiques, sociologie et histoire des sciences, écologie, santé) et appellent à développer de nouvelles manières de mieux connaître et gouverner les phénomènes/processus/événements socio-environnementaux. Pour cela, ils proposent de créer un nouvel espace de travail s'inscrivant dans une relation transformée entre science et société, en vue de favoriser et de promouvoir les recherches collaboratives entre acteurs académiques et différents porteurs d'enjeux. Les forums (conférences et débats publics, ateliers de co-production, etc.), les écoles d'été interdisciplinaires et les campus dits « Anthropocène » (qui visent à réunir, sur une durée de quelques jours, les acteurs de la recherche, mais aussi ceux de l'action sur un terrain partagé) en sont les activités structurantes et emblématiques.

centre-politiques-terre.u-paris.fr/



**Centre des Politiques
de la Terre**